

Le mot du Maire

Chères Franciennes, chers Franciens,

À l'occasion de cette nouvelle édition de notre bulletin municipal, je souhaite tout d'abord vous adresser mes sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales. Votre mobilisation et votre soutien nous encouragent à poursuivre notre engagement au service de notre commune et de tous ses habitants.

Les beaux jours arrivent et avec eux des moments de partage et de convivialité auxquels nous sommes particulièrement attachés. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour notre traditionnel repas champêtre du 14 juillet, un temps fort de la vie communale qui nous permettra de célébrer ensemble notre fête nationale dans une ambiance chaleureuse et festive.

Cet été sera également marqué par l'organisation prochaine de la guinguette, qui viendra animer notre commune et offrir à chacun des instants de détente, de musique et de rencontre. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour profiter ensemble de ces moments simples et précieux.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, des agents municipaux, des associations et des bénévoles qui participent activement à la réussite de ces événements et à la vitalité de notre commune.

Très bonne lecture à toutes et à tous, et au plaisir de vous retrouver prochainement lors de nos manifestations estivales.

Alain Hibon
Maire de François

L'équipe municipale



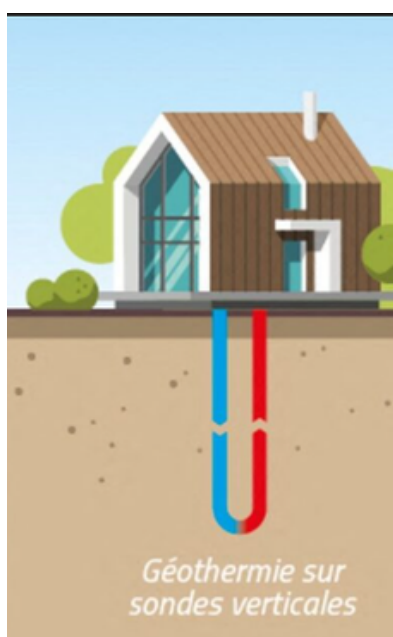
De gauche à droite : Jérémy Villatte, Alexandre Delattre (conseiller délégué à l'urbanisme), Florence Brenet, Guillemette Delattre Chaigne, Michel Drouet, Liliane Robin (2^{ème} adjointe chargée des affaires scolaires), Emmanuel Rocheteau (1^{er} adjoint chargé des finances), Philippe Arrivé, Alain Hibon (Maire), Didier Boutet (conseiller délégué à la sécurité), Lydie Farineau, Nelly Costa, Laurence Larrignon, Claude Lavault (3^{ème} adjoint chargé des travaux), Hélène Largeas (4^{ème} adjointe chargée de l'environnement)

Travaux rénovation énergétique à l'école Les Volènes

Le projet est maintenant lancé de remplacer l'ancienne chaudière fuel qui a produit du chauffage pour tant de promotions d'élèves depuis plus de 60 ans !

Nous avons choisi de suivre les recommandations du bureau d'études thermiques nous orientant vers la solution de géothermie sur sondes verticales, qui sont insérées dans des forages profonds (de 50 à 200 mètres) pour capter la chaleur présente dans le sous-sol. Un fluide caloporteur circule dans ces sondes pour transférer la chaleur vers une pompe à chaleur géothermique (PAC). Ce système est réversible, permettant également de rafraîchir le bâtiment en été en évacuant la chaleur excédentaire vers le sol. Cette solution, en plus d'être très économe en énergie à l'utilisation, permet aussi de conserver les radiateurs en place, ce qui nous est apparu vertueux d'un point de vue environnemental.

Les travaux débuteront dans quelques jours et seront terminés pour la rentrée de septembre 2026.



Votre mairie adhère à
FREDON qui permet de lutter
contre les invisibles aux
végétaux !

L'intervention sur le domaine
public et chez les particuliers
est à prix préférentiel.

N'hésitez pas à
en bénéficier !

05 49 77 16 55

Votre commune adhère à

FREDON
Deux Sèvres



**Frelons
Asiatiques**



**Souris
Rats**



Ragondins



**Chenilles
Processionnaires**

Prix Préférentiels

**Pour la commune
et ses habitants**



Corvidés



Pigeons

Les festivités de l'été

Le retour de



et du traditionnel repas champêtre du 14 juillet

servi dans le parc derrière la mairie à 12 h 30

Menu adulte

16 €

Kir
Mijet
Melon, farci poitevin
Brochette de poulet, haricots blancs
Salade
Fromage
Tartelette
Glace
Café

(pain et boissons offertes)

Menu enfant (jusqu' à 12 ans)

4 €

Melon
Sandwich jambon beurre
Chips
Fromage
Glace
Jus de fruit



Pour s'inscrire, 2 possibilités :

- **Hello Asso** (réservation et paiement en ligne)
avec le QR CODE ci-contre

- **Après du secrétariat de mairie** au 05 49 08 05 17 (paiement à l'inscription
par chèque à l'ordre de l' Animation Francienne)

jusqu'au **7 juillet dernier délai** (attention : pour des questions d'organisation,
aucune inscription ne pourra être prise après cette date).

N'oubliez pas d'apporter assiettes, verres, couverts



Sans oublier les jeux pour le bonheur des
enfants, structure gonflable, jeux divers
(courses aux sacs, course aux oeufs, etc..) et des jeux en bois surdimensionnés



Cette information concerne les cimetières communaux de François et du Breuil



VOTRE CIMETIÈRE DEVIENT PLUS VERT

Une nouvelle façon d'entretenir ce lieu de mémoire

Conformément à la réglementation interdisant l'usage des pesticides dans les espaces publics, notre commune adopte une gestion plus naturelle du cimetière.

POUR UN CIMETIÈRE PLUS NATUREL, PLUS SAIN, PLUS DURABLE

Pourquoi ce changement ?

- ✓ Redonner sa place à la nature et embellir ce lieu de recueillement
- ✓ Préserver la santé des agents d'entretien et des visiteurs
- ✓ Protéger la qualité de l'eau, la biodiversité et l'environnement

Quels changements allez-vous observer ?

- Des allées partiellement engazonnées
- La présence de plantes qui poussent naturellement
- De nouvelles plantations d'arbustes et de végétaux adaptés

RAPPEL DES REGLES DE BON VOISINAGE

Stationnement gênant

Le stationnement gênant est défini par l'article R417-10 du Code de la route. Il concerne tout véhicule stationné de manière à gêner la circulation des piétons (trottoirs), cyclistes ou automobilistes, ou à bloquer l'accès à un bâtiment. Il se situe entre le stationnement interdit simple et le stationnement dangereux.

Le stationnement gênant correspond à tout arrêt ou stationnement qui entrave la circulation, l'accès à un bâtiment ou la visibilité des autres usagers.

Bruit de voisinage (art R1336.5 Code de la santé publique en vigueur depuis le 10 août 2017)

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."

Rappel des horaires à respecter dans le cas d'usage d'appareils bruyants

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- Le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.

A VOS AGENDAS

- 6 septembre : vide grenier ACCA
- 27 septembre : ramarchage
- 18 octobre : Rando Octobre Rose
- 22 novembre : Bourse aux jouets APE
- 28 novembre : Soirée «beaujolais» au profit des Restos du Cœur
- 5 décembre : Téléthon

MAIRIE

05 49 08 05 17

E-mail : mairie.francois@wanadoo.fr

Site : <https://www.mairie-francois.fr/>

<https://www.facebook.com/communedefrancois>

Horaires d'ouverture

Lundi :

9 h—12 h

Mardi—jeudi :

14 h—17 h

Mercredi—vendredi :

14 h—18 h 30

Dépôt de déchets verts

Horaires d'ouverture

(sauf samedis fériés)

Le samedi de 9 h à 18 h (heure d'été)

Le samedi de 9 h à 17 h (heure d'hiver)